

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



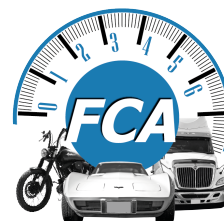
NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	01/09/2022
AUDITEUR TECHNIQUE	Ludovic AUFFRAY <i>Ludovic Auffray</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EY125PS Catégorie de véhicule : REM Energie :
Date de mise en circulation : 04/03/2005 N° PV : 22108318

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
22105819	05/01/2022	RAS	
22106324	18/02/2022	RAS	
22106456	01/03/2022	RAS	
22106576	12/03/2022	RAS	
22106629	18/03/2022	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

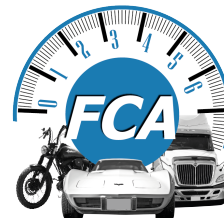
DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 01/09/2023
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



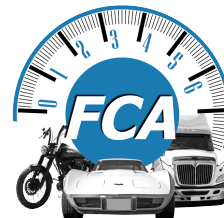
NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	01/09/2022
AUDITEUR TECHNIQUE	Ludovic AUFFRAY <i>Ludovic Auffray</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : DV764ZX Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 24/09/2015 N° PV : 22108319

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité
Fonction 8 - Nuisances		
	Ecart lié à une mauvaise réalisation de la méthodologie de contrôle impliquant une défaillance d'un niveau de sanction A	NC

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
22105961	19/01/2022	RAS	
22106056	27/01/2022	RAS	
22106202	09/02/2022	RAS	
22106379	23/02/2022	RAS	
22106622	17/03/2022	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 01/09/2023
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.